

Madame, Monsieur,

J'apprends le projet de suppression de deux servitudes sur le site de l'ENVSN

- une servitude longitudinale instituée au sud de l'enceinte de l'ENVSN
- une servitude transversale qui traverse l'enceinte de l'ENVSN et permet d'accéder à la plage de l'anse du Beg Rohu.

Par ce mail je signifie mon total désaccord sur la suppression de ces deux servitudes. Cela va à l'encontre du cadre réglementaire "de garantir au plus grand nombre de personnes le libre accès au rivage de la mer".

Habitante du Grand Rohu, mes enfants et petits enfants ont apprécié pendant des années la plage de l'anse du Beg Rohu dont l'accès nous a été interdit depuis le confinement suite au Covid. Contrairement à ce que vous prétendez cette plage est inaccessible par d'autres chemins sauf lors de très grandes marées basses.

La cohabitation avec les sportifs s'est très bien passée pendant des années car les riverains se mettent près des rochers à l'opposé de la jetée. Une interdiction d'accès pourrait être faite uniquement au moment des grandes et rares manifestations sportives

Nous fréquentons aussi la plage du Petit Rohu. La servitude longitudinale nous permet d'accéder à l'impasse des Genêts pour rejoindre la plage du Petit Rohu. Sa suppression nous conduirait à faire un grand détour difficile avec des enfants en bas âge, surtout dans un quartier qui n'a aucun trottoir et une chaussée en très mauvais état.

Je signale d'ailleurs que le sentier qui a été "consenti en remplacement" à la servitude d'utilité publique est en mauvais état :

- les haies ne sont pas taillées rendant le sentier très étroit avec des difficultés pour se croiser
- les racines au sol rendent impossible le passage d'une poussette et encore moins d'un fauteuil roulant.

Ce sentier est utilisé non seulement par les riverains mais aussi par tous les promeneurs qui souhaitent faire le "sentier côtier".

Vous remerciant de votre attention